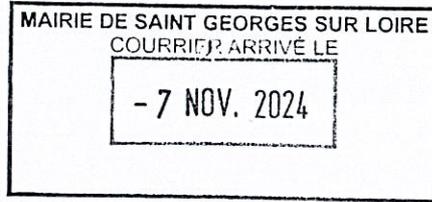




Le Président



Angers, le 29 octobre 2024

Philippe MAILLARD
Maire
HOTEL DE VILLE
BP 20035
49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

DIRECTION GENERALE

Dossier suivi par : Annabelle MICHEL

Tél : 02 41 20 49 19

Email : annabelle.michel@maineetloire.cci.fr

Objet : PLU - avis sur révision allégée n°2

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu pour avis le projet de révision allégée numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Georges-sur-Loire en vue du remplacement de l'usine de production d'eau potable par la construction d'un nouvel équipement à proximité immédiate du site actuel amené à être démolé.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire n'a pu être représentée lors de la réunion d'examen conjoint organisée le 29 octobre, veuillez-nous en excuser. Toutefois, nous avons bien pris connaissance du dossier.

La CCI partage les arguments détaillés en faveur des besoins à satisfaire en matière de production et de distribution en eau potable dans un contexte de gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures nécessaires. La CCI est donc favorable aux ajustements réglementaires nécessaires pour un tel équipement d'intérêt général indispensable à la population et aux entreprises.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Matthieu BILLIARD